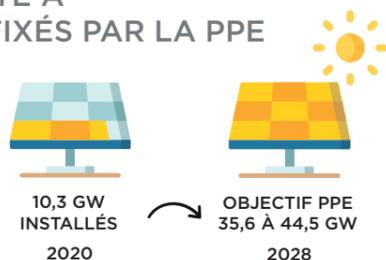


# L'ÉNERGIE DU SOLEIL

## UNE FILIÈRE MATURE ET PRÊTE À RÉPONDRE AUX OBJECTIFS FIXÉS PAR LA PPE

La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) doit permettre de bâtir un nouveau modèle énergétique français grâce aux énergies renouvelables.

En avril 2020, de nouveaux objectifs ont été fixés concernant la filière solaire photovoltaïque.



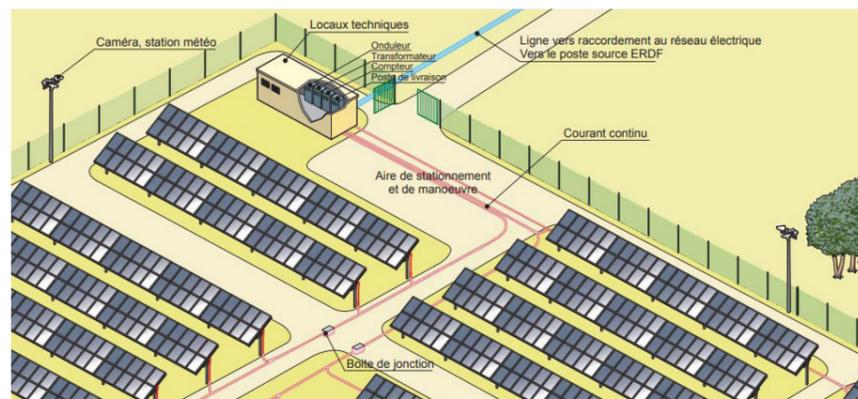
## FONCTIONNEMENT D'UNE CENTRALE SOLAIRE

L'installation d'une centrale solaire a pour objet la production d'électricité à partir de l'énergie du soleil. Les panneaux photovoltaïques produisent de l'électricité sous forme de courant continu.

Les onduleurs transforment le courant continu en courant alternatif, les postes de transformation réhaussent la tension, enfin le poste de livraison, véritable organe de contrôle du parc, compte et centralise les informations sur la production et fait l'interface entre la centrale solaire et le réseau électrique.

L'intégralité de la production électrique est exportée vers le réseau de transport d'électricité (RTE) ou le réseau de distribution d'électricité (ENEDIS) le plus proche.

Ci-dessous : schéma de fonctionnement d'une centrale photovoltaïque  
Source Guide de l'étude d'impact des installations photovoltaïques au sol



## LE SAVIEZ-VOUS ?

### QUELLE DURÉE DE VIE POUR LES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES ?

La durée de vie des panneaux photovoltaïques est estimée à 30 ans avec des garanties, distinctes, proposées par les fabricants :

// Soit 90% des performances initiales sont garanties sur une durée de 10 à 12 ans ;

// Soit 80% des performances initiales sont garanties sur une durée de 20 à 25 ans.

### QUEL EST L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ ?

Le photovoltaïque permet de valoriser des terrains inutilisés mais également de préserver la biodiversité. Une étude, réalisée en Allemagne sur une collecte de données provenant de 75 MW de parcs solaires, montre que les zones de parcs solaires présentent une plus grande diversité et des structures d'habitat intactes. Certains parcs offrent même un refuge à différentes espèces !

### PEUT-ON RECYCLER ET VALORISER LES MATÉRIAUX ?

Les panneaux photovoltaïques présentent un taux de valorisation de 94,7% selon PV Cycle (éco-organisme à but non lucratif financé par les développeurs en amont de la mise en service des centrales PV). De plus, au moment du démantèlement le site peut être remis dans son état naturel ou peut trouver une nouvelle orientation selon les besoins affichés par le territoire.



# BORALEX — UN SAVOIR-FAIRE NATIONAL

## DÉVELOPPEMENT - CONSTRUCTION - EXPLOITATION



64 PARCS ÉOLIENS



2 PARCS SOLAIRES



1 UNITÉ DE STOCKAGE

PUISSANCE TOTALE INSTALLÉE

1052 MW

Implantation au plus près des sites : Blendecques (62), Lille (59), Abbeville (80), Cambrai (59), Paris (75), Haute-Goulaine (44), Ménétreols-sous-Vatan (36), Verrières (10), Lyon (69), Chaspuzac (43), Marseille (13), Avignonnet-Lauragais (31) et Bordeaux (33).

225 Employé(e)s

## DANS LE GRAND EST ET LA BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ



13 Parcs éoliens



1 Unité de stockage

ainsi que 100 Mwc de projets solaires en développement

PUISSANCE INSTALLÉE

200 MW



~1 M€/an de retombées fiscales versées aux collectivités au titre de la CFE, CVAE, IFR et de la taxe foncière.

1 agence à Verrières (10)

15 salarié(e)s...

... en charge de :  
Développement de projet EnR  
Exploitation et maintenance de sites

## À VOTRE ÉCOUTE

Vous avez des questions sur le projet solaire ou souhaitez recevoir les prochains numéros de ce Journal du Solaire directement par email ? Nous vous invitons à envoyer votre demande accompagnée du nom du projet et de vos coordonnées à l'adresse suivante :

[kevin.forget@boralex.com](mailto:kevin.forget@boralex.com)



Boralex S.A.S.  
18 Rue Jean Moulin  
10390 Verrières

[boralex.com](http://boralex.com)  
@boralexfr

Photos non contractuelles  
Imprimé sur du papier 100 % recyclé  
Publication : © Boralex SAS

# BORALEX

## Le Journal du solaire

AOÛT 2021 - NUMÉRO 1



## PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE LA PLAINE DE NANGE

L'énergie du soleil est devenue un véritable enjeu national pour assurer à la fois une alternative aux ressources fossiles et une diversification de nos sources d'énergies, tout en limitant nos émissions de polluants et la production de déchets dangereux.

Chez Boralex, nous pensons que ce contexte est une formidable opportunité offerte à tous les territoires pour créer une dynamique positive dans l'élan de la transition énergétique. Pionniers des énergies renouvelables, nous concevons, construisons et exploitons des parcs de production d'électricité décentralisés.

Situé sur une ancienne gravière, le site de la Plaine de Nange présente de nombreux atouts pour l'accueil d'un projet de centrale photovoltaïque. En accord avec les propriétaires privés du site et les conseils municipaux, la société Boralex souhaite accompagner les communes dans le développement d'un site de production d'énergie solaire.

Dans ce premier Journal du Solaire, nous vous présenterons nos intentions de projets et le résultat de nos premiers échanges avec vos élus locaux et les parties prenantes. Ce journal est une démarche volontaire de Boralex qui souhaite communiquer et informer les populations concernées par le projet avec transparence et objectivité.

Nous vous souhaitons à toutes et tous une bonne lecture.

## LES PREMIERS PAS

La vallée de l'Yonne comprend un nombre important d'anciennes gravières désormais en eau. Dans la grande majorité des cas, ces gravières sont associées à des surfaces étendues laissées à l'état de friches et à des terrains vagues peu végétalisés. Le site de la Plaine de Nange en est la parfaite illustration. Il a été exploité entre 1974 et 2009, aujourd'hui, il est constitué d'une prairie de plus de 10ha et d'un plan d'eau d'environ 40ha.

Ainsi, et du fait de ses caractéristiques, le site de la Plaine de Nange se révèle adapté pour l'accueil de deux technologies spécifiques à la production d'électricité renouvelable. À savoir : le solaire photovoltaïque au sol et le solaire photovoltaïque flottant. La Plaine de Nange a le potentiel pour devenir le 1er site en France affichant cette combinaison innovante.

### L'INNOVATION AU COEUR DE LA VALLÉE DE L'YONNE

C'est au printemps 2020 que Boralex commence à étudier la possibilité d'installer une centrale photovoltaïque au lieu-dit La Plaine de Nange en signant des accords fonciers avec les propriétaires. Lors de rencontres avec les élus des communes de Rosoy et d'Etigny, Boralex a proposé la valorisation du site par sa conversion en un site de production d'électricité d'origine renouvelable. Les conseils municipaux d'Etigny et de Rosoy ont respectivement délibéré en août 2020, puis en janvier 2021, afin d'autoriser Boralex à emprunter les chemins communaux qui mènent au site.

En parallèle, les ingénieurs de Boralex, accompagnés par des bureaux d'études spécialisés et indépendants, ont lancé les expertises réglementaires au développement d'un site de production d'électricité d'origine renouvelable. Parmi ces expertises, on trouve notamment :

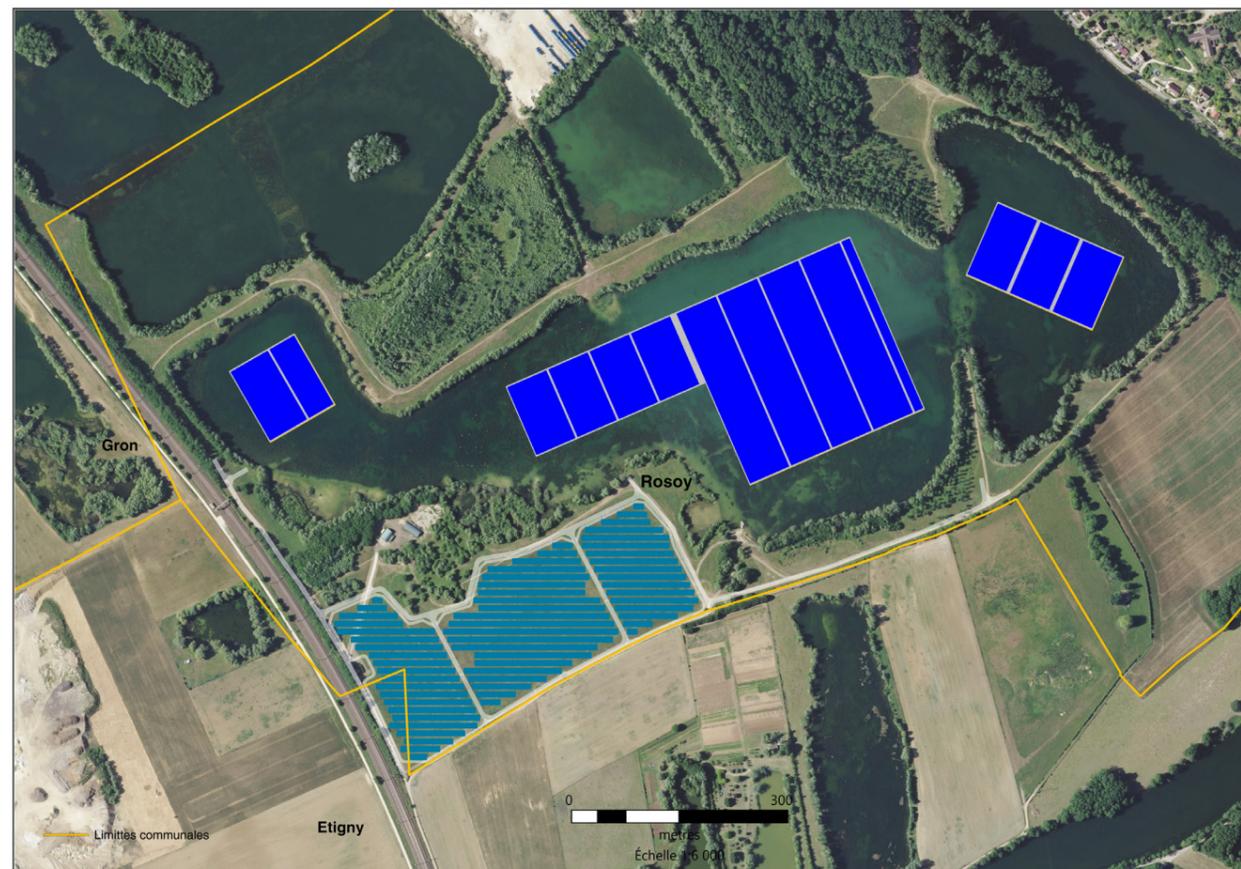
- Une **étude environnementale** pour laquelle des prestataires ont été mandatés afin d'analyser le territoire sur un cycle biologique complet, c'est-à-dire au moins une année. Cette expertise porte sur la faune et la flore environnantes au site et a permis d'identifier, entre autre, les habitats naturels, la faune aquatique, les espèces d'oiseaux et de chauves-souris ainsi que leurs activités ;
- Une **étude paysagère** pour laquelle un bureau d'étude spécialisé en paysage a évalué, avec le support de notre paysagiste, les composantes du territoire et les sensibilités locales. Cette évaluation a permis au bureau d'étude de préconiser des recommandations et implantations permettant de réduire au mieux les effets visuels du projet ;
- Une **étude technique globale** qui permet de déterminer les possibilités de raccordement électrique, la topographie du site, la bathymétrie du plan d'eau mais également la nature des sols et les possibilités d'accès au futur site.

Les résultats de ces études nous ont permis de dresser l'état initial du site. Grâce à ce dernier, nous avons une visibilité précise des enjeux et sensibilités du site et des contraintes réglementaires, techniques et/ou d'usage. À l'aide de ces éléments, nous sommes passés dans une phase de conception du projet durant laquelle nous avons comparé différents scénarios d'implantation. De cette réflexion est né l'implantation présentée ci-dessous. Elle représente le meilleur compromis de prise en compte des sensibilités et enjeux du territoire.

### CE QUE NOUS SAVONS DE L'IMPLANTATION

Le projet de parc solaire de la Plaine de Nange sera implanté au sein d'un site clôturé de 66,8 ha (99,2% sur la commune de Rosoy et 0,8% sur la commune d'Etigny). Il sera constitué d'une centrale au sol de 8,8 ha et d'une centrale flottante de 12,7 ha. D'une puissance d'environ 31,30 Mwc, l'installation sera en mesure de produire 34,5 GWh/an soit l'équivalent de la consommation électrique de 19 000 personnes (hypothèse de 4 000 kWh par foyer, pour 2,2 personnes par foyer).

Ci-dessous : scénario d'implantation envisagé



## LE PROJET EN BREF

**31,30 Mwc**

Production électricité : env 34,5 GWh/an soit 33% des besoins électriques résidentiels de l'Agglomération de Sens

- Un site de 66,8 hectares sur lequel seront implantés 56 830 modules
- Équivalent de la consommation électrique d'environ 19 000 personnes/an
- LES ATOUTS DE LA PLAINE DE NANGE**
- Une ancienne gravière inutilisée
- Un ensoleillement favorable
- Un raccordement au réseau électrique possible
- Aucun enjeu environnemental bloquant
- Des technologies adaptées

## RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE D'ACCUEIL DU PROJET sur 20 années d'exploitation

Montants versés par année d'exploitation, excepté pour la taxe d'aménagement versée une seule fois après l'obtention du permis de construire

### POUR LES COMMUNES

- Taxe d'aménagement : Rosoy : 39 920€ - Etigny : 80€
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : Rosoy : 10 880€/an - Etigny : 20€/an
- Convention d'utilisation des chemins: Rosoy : 247€/an - Etigny: 811€/an

### POUR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND SÉNONAIS

- Impôt forfaitaire des entreprises de réseaux : 40 700€/an
- Cotisation forfaitaire des entreprises : 8 700€/an
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 1 500€/an



## PLANNING PRÉVISIONNEL

- 2020**  
Printemps : Signature des accords fonciers, rencontre des élus et lancement de l'étude environnementale  
Automne : Réalisation des études techniques
- 2021**  
Printemps : Lancement de l'étude technique globale et de l'étude paysagère  
Été : Conception du dossier administratif  
Automne : Dépôt de la demande de permis de construire
- 2022**  
Instruction du dossier par les services de l'État, enquête publique organisée par la Préfecture et décision par Arrêté Préfectoral
- 2023 - 2024**  
Construction et mise en service de la centrale solaire